



### **Cours intensif de théologie pour les universitaires se destinant au ministère pastoral (ITHAKA ministère pastoral); rapport final et décompte du crédit; prise de connaissance et classement**

#### **Propositions:**

1. Le Synode prend connaissance du rapport final sur le cours intensif de théologie pour les universitaires se destinant au ministère pastoral (ITHAKA ministère pastoral).
2. Conformément à l'art. 75, al. 2 du Règlement sur la gestion financière, il prend connaissance de l'arrêté de compte du crédit présenté au point 5 du rapport final.
3. Il décide de classer la motion du 5 décembre 2012 relative à «l'élaboration, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, d'un concept pour un 'cours spécial' destiné à former des universitaires détenteurs d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne au ministère pastoral».

#### **Explication**

1. Le 5 décembre 2012, le Synode a adopté à la quasi-unanimité la motion relative à «l'élaboration, en collaboration avec la Faculté de théologie et le Canton de Berne, d'un concept pour un 'cours spécial' destiné à former des universitaires détenteurs d'un MASTER of Theology de l'Université de Berne au ministère pastoral». A l'origine de la motion figurait la crainte, justifiée, «d'une pénurie prévisible de membres du corps pastoral». Le concept demandé par la motion a été présenté au Synode d'hiver 2013, qui l'a approuvé à une large majorité. Il a accordé un crédit d'engagement de 3 millions de francs, destiné avant tout au versement de bourses.

Le présent rapport rend compte des détails de ce «cours spécial», désigné peu après sous le titre de «Cours intensif de théologie pour les universitaires se destinant au ministère pastoral (ITHAKA ministère pastoral)». Le rapport porte notamment sur la conception et la réalisation des études, sur leur financement et sur les résultats obtenus.

2. Grâce à ITHAKA, 13 étudiantes et étudiants ont été consacrés pasteures et pasteurs et agrégés au ministère pastoral bernois. Dix-sept hommes et femmes avaient été admis au cours, dont deux ont interrompu leurs études et deux ont échoué aux examens. Le nombre espéré de vingt consécrationes n'a donc pas été tout à fait atteint, mais reflète bien la situation générale de la relève. En contrepartie, la qualité des personnes ayant achevé le cours ITHAKA était remarquable. Grâce à leurs parcours professionnels très

variés, à leur expérience de la vie et à leur impressionnante motivation, elles sont un grand enrichissement pour notre Eglise.

Les trois millions de francs adoptés par le Synode n'ont été utilisés qu'à moitié. Le montant correspondant a été prélevé dans le Fonds de développement et de soutien.

3. ITHAKA a également fourni des enseignements importants sur les accès actuels au ministère pastoral, qui ont été confirmés par le cours «Quest» pour personnes issues d'une autre profession proposé par le concordat. Il est apparu qu'en plus des étudiantes et étudiants «classiques» qui suivent la filière d'études de théologie après le lycée et la maturité, de plus en plus de personnes d'un certain âge, à la recherche d'un nouveau défi professionnel porteur de sens, osent faire le pas vers le ministère pastoral.

Sur la base de cette expérience, la faculté de théologie a développé l'idée d'un cours ITHAKA récurrent. En collaboration avec les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, elle a conçu une version révisée qui ouvre également une voie vers le ministère pastoral à des universitaires. Mais contrairement au premier cours, celle-ci peut se passer de structures spéciales et n'a pas d'incidence sur les coûts pour l'Eglise. Cette nouvelle filière de formation est établie de manière permanente depuis l'automne 2020.

Le Conseil synodal

Annexe  
rapport final